



2026 / 37

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ANDRIOLLO Corinne – BILLIET-PRADES Yves – BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – DUNAND François – GACON Christine – KALIAKOUZAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – POULIN Nathalie – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**Date de Convocation** :  
1<sup>er</sup> avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 24

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Nomination des représentants à l'Association de Gestion des Foyers Logements du Bassin d'Aigueblanche

L'Association de Gestion des Foyers Logements du Bassin d'Aigueblanche (l'AGFLBA) est chargée de la gestion du foyer logement Le Bercaill avec ses 77 logements loués en saison touristique et le foyer logement de Château Feuillet à La Léchère avec ses 22 logements loués à l'année.  
Cette association est subventionnée par la CCVA.

Il convient de procéder à l'élection des 6 membres de la CCVA pour la représenter dans cette association.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;  
**Vu** la délibération n° 2026/29 du 9 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/78 en date du 22 juillet 2021 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la délibération n° 2024/76b du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire,  
**Vu** les statuts de l'Association de Gestion des Foyers Logements du Bassin d'Aigueblanche et notamment l'article 6 ;  
**Vu** les résultats du scrutin ;  
**Considérant** que les statuts de cette association prévoient que :
- le nombre de membres au sein du conseil d'administration est porté à 12 dont 6 pour la CCVA ;
  - il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** en tant que représentants de la CCVA au sein du conseil d'administration de l'AGFLBA les personnes suivantes :

Madame Annie RELIER  
Madame Sylvie MONEY  
Madame Françoise MARTINET-BON  
Monsieur Samuel LEDANOIS  
Monsieur Jean-Michel VORGER  
Monsieur Daniel COLLOMB

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22	1 BILLIET-PRADES Yves	1 DUCOURTIL Marc	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Jean Yves MORIN

Le Président,

André POINTET.

